Image not found or type unknown

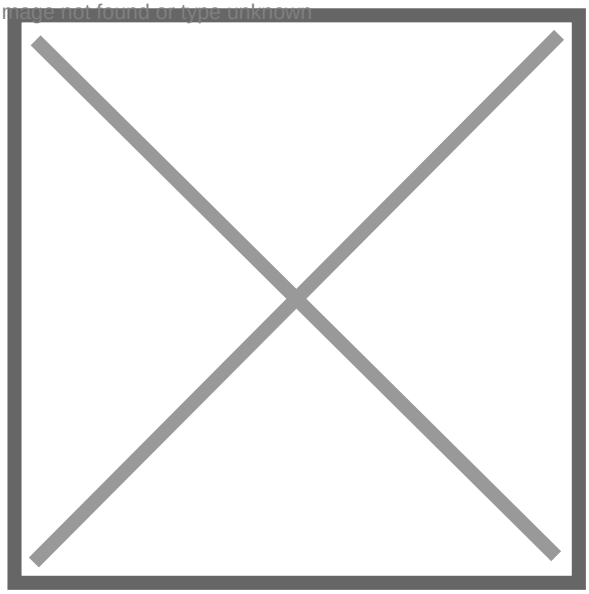

Perte de bagage quels recours

Par **PAM50**, le **01/09/2011** à **22:31**

Bonjour,

Ma fille vient de m'appeleer en pleurs m'informant que sa valise n'était pas sur le tapis roulant à son arrivée à Barcelone. Elle se retrouve sans rien pour son séjour si la Cie ne la retrouve pas.
Queles sont les démarches à suivre pour entamer une réclamation et le rembourdement des frais qu''elle devra engager;
Comment doit elle procéder pour se faire rembourser l'intégralité de ses affaires rien que la valise coûte 200 euros.
Peut elle refuser la proposition de la compagnie si celle ci lui offre une somme dérisoire compte tenu de la valeur réelle de la perte. Que doit t-elle faire pour obtenir l'intégralité/

Merci

Par **mimi493**, le **01/09/2011** à **23:27**

Est-ce qu'elle a la facture de sa valise ?
Elle doit conserver évidemment toutes les preuves de la perte, ainsi que toutes les preuves des rachats de vêtements

C'est la convention de Montreal qui s'applique pour un vol entre la France et l'Espagne. Le plafond d'indemnisation est de 1300 euros actuellement, votre fille devra prouver chaque centime qu'elle demande en indemnisation, sans pouvoir dépasser 1300 euros (sauf si elle a fait avant de partir, une déclaration spéciale d'intérêt, pour indiquer la valeur de son bagage et

contenu)

Est-ce qu'elle a son accusé de réception de déclaration de perte de bagage (constat d'irrégularité) ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés